PROCÉDURE D'INSTRUCTION
DES DEMANDES DE SUBVENTION

COMMUNAUTE DE COMMUNES BLAYE

culturelOisirs.ccb-blaye.com

1 Consultation et téléchargement du dossier de candidature sur le portail Cuture et Loisirs la CCB

2 Le dossier de candidature est à envoyer **par courrier** à la CCB entre **mi-novembre 2026** et le **14 février 2027**

32, rue des Maçons
BP34, 33393 Blaye Cedex

3 Instruction des demandes par le service Culture et Vie associative entre mi-février et mars 2027

4 Arbitrages politiques selon enveloppes budgétaires allouées annuellement entre mars et avril 2027

La demande de subvention est soumise à l'arbitrage politique et non automatique. Le porteur de projet peut engager la manifestation en amont de la notification de la subvention mais doit assurer le risque que sa demande ne soit pas recevable, le cas échéant.

5 Notification de la décision entre mars et avril de l'année par courrier

6 Transmission dans les 60 jours suivant la réalisation de l'action, les bilans moral et financier détaillés ainsi que tous éléments permettant de mesurer l'impact de l'action soutenue (publication, presse…).